



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41

Courriel : 94@cfdt3c.org

Web : www.cfdtsf3c.org

DAPO Brie Comte Robert

Promotions, Heures sup, Recrutement La CFDT reçue en audience et pose ses exigences

Alertée par de nombreux collègues du site de Bry, la CFDT a sollicité une rencontre auprès du Directeur afin d'éclaircir différents points revendicatifs.

Les Effectifs :

149 agents travaillent actuellement sur le centre dont 44 fonctionnaires et 105 salariés ainsi que 11 intérimaires.

La CFDT revendique pour tous ceux qui le souhaitent la transformation des contrats intérimaires en CDI.

Les heures supplémentaires :

La loi TEPA, permettant la défiscalisation des heures supplémentaires a conduit La Poste à revoir la gestion des quotas. A la DAPO, depuis octobre 2007, chaque salarié (AFO et ACO) ne peut effectuer plus de 25 heures par mois y compris les RC payés.

La CFDT sollicite davantage de transparence dans l'attribution des heures supplémentaires permettant à chaque volontaire et dans chaque service de pouvoir en effectuer en fonction de ses besoins.

La Direction parle d'agents méritants ???

Pour la CFDT, la liberté d'effectuer des heures supplémentaires doit être totale y compris pour les vacances exceptionnelles du samedi.

Les Promotions :

La CFDT est intervenue pour obtenir et mettre en œuvre une plus grande transparence dans la sélection des agents promus. La DAPO doit mettre rapidement en œuvre les nouveaux dispositifs RAP et RPP afin que l'ensemble des agents puisse se positionner sur des classifications plus intéressantes.

Plusieurs situations de distorsion fonctionnelle existent déjà à Bry. Elles doivent être au plus vite régularisées. La DAPO doit mettre tout en œuvre comme les autres métiers de l'entreprise ces nouveaux dispositifs et créer de nouvelles fonctions sur des classifications supérieures.

La Poste a communiqué largement sur les possibilités d'évolutions de carrière (Jourpost, Forum). Le personnel de La DAPO doit aussi pouvoir en bénéficier.

La CFDT va saisir les dirigeants de La Poste pour exiger l'application rapide des dispositifs de promotion et la mise en œuvre du grade de base en 1.3 à la DAPO. Nous insisterons pour qu'à l'avenir, les promotions par REP (à l'ancienneté) ne soient pas qu'un effet d'annonce et que plusieurs agents du centre soient promus.

Problèmes quotidiens, je contacte la CFDT au 01.43.99.56.03